

CAPD 6 OCTOBRE 2015. Formation continue

Déclarations liminaires : du SE-UNSA puis du SNUIPP.

L'Inspecteur d'Académie répond à certains points des déclarations liminaires. Concernant le climat dans les écoles, il partage les analyses et assure qu'il œuvre à convaincre qu'il faut respecter l'école, les enseignants. Il souligne la qualité et le haut niveau des enseignants du 04. Il prend connaissance de tous les rapports d'inspection. Il constate que la tonalité générale est très positive et s'en félicite.

Il exprime son désaccord avec le SNUipp quant aux animations pédagogiques et magister.

Il acte la mise en place d'un conseil de formation suite à la demande du SNUipp.

L'inspecteur d'Académie indique qu'il a une déclaration à faire concernant la dernière publication « fenêtre sur cours » bulletin départemental du SNUipp04. Il se dit choqué et indigné par l'article concernant le départ de l'IA adjointe. « C'est un tissu de mensonges, une critique désagréable et injuste de son action ».

ORDRE DU JOUR :

Examen des candidatures des instituteurs et des professeurs des écoles aux stages de formation continue – année scolaire 2015-2016

Voir résultats publiés en annexe.

Le SNUipp 04 : déplore le peu d'offre de formation, en dehors des stages à public désigné. Multiplication des stages d'école. Il y a une forte demande des RASED concernant les stages gestion des conflits réservés aux seuls directeurs. Ce n'est pourtant pas couteux en TR.

IEN de Digne : stage école = sollicitation des collègues, formation de proximité. Stage école collègue chaque année. Moment important d'accompagnement de proximité.

Le SNUipp 04 : ne conteste pas l'intérêt des stages école. Mais tous les autres stages sont à public désignés (collègues intéressés par les stages, mais ne peuvent s'y inscrire). Les enseignants du 04 sont en attente de formation. Le fait de pouvoir échanger hors école, c'est important.

DASEN : On avait des contraintes et on a fait des choix.

UNSA : déplore que ce soient toujours les mêmes personnes dans les stages. Dir, rased... s'interroge sur le module 5, les dir sont désignés sur ce stage là, y compris les dir d'école élèm, les collègues de mater ne peuvent pas y aller. Les stages sont trop courts pour permettre d'enrichir les pratiques et redynamiser.

SNUipp et UNSA : dénoncent les formations sur temps personnel (Stages ULIS école le mercredi par exemple).

Le SNUipp 04 : demande à ce que le temps de préparation au projet « Cantedjades » ouvre la possibilité à une récupération sur les 108 heures.

Le DASEN n'est pas contre ; modalités à définir.

Le SNUipp 04 : Demande d'optimiser les possibilités de participation aux formations syndicales.

Réponse favorable.

Le SNUipp 04 : Signale que les PEMF seraient preneurs de temps institutionnel permettant de regrouper les stagiaires. L'UNSA appuie cette demande en précisant qu'il est regrettable que stagiaires et tuteurs n'aient pu se rencontrer en début d'année scolaire.

IA adjointe : je vais rencontrer mardi prochain les pemf 04 et 05. Vont échanger pour définir leurs attentes.

Le SNUipp 04 estime que les 3 h sur les nouveaux programmes de maternelle ne sont pas de la formation mais de l'information. Cf anim péda sur manox dans gdes salles en duplex. Les anim péda servent un peu à tout alors qu'il s'agit d'un temps de formation continue.

Il serait souhaitable également de redéfinir le contenu des 108heures, une fois amputées des APC et des conseils d'école, il reste 63 heures. Ors à chaque nouvelle injonction institutionnelle, on dit aux enseignants de prendre sur ce temps qui n'est pas extensible à l'infini.

DASEN : Assez d'accord, et ça milite en faveur de magistère. Concernant le moment particulier de mise en œuvre des nouveaux prog, information en grands groupes difficilement évitable.

IA adjointe : il est souhaitable que tout le monde ait le même niveau d'information. Modif des nvx prog, l'ensemble des PE bénéficie de l'info pour pouvoir échanger. Pas de la formation en effet, mais temps d'information indispensable.

SNUipp 04 : pas anti magistère c'est son caractère obligatoire qui gêne, et le fait que ça remplace de la mutualisation et de la formation vivante. Réponse facile et peu couteuse aux manques de moyens.

Questions diverses

A la demande du SNUipp :

- **Le SNUipp demande la mise en place d'un conseil départemental de formation dans les Alpes de Haute Provence**

Le DASEN est d'accord sur cette mise en place. Groupe de travail à venir.

- **Questions concernant les modalités d'accueil des stagiaires hors éducation nationale dans les écoles.**

C'est l'IEN qui doit valider et décider. Une convention doit être établie. Délais raisonnables. Rien ne s'oppose à ce qu'une stagiaire petite enfance soit validée, si protocole précis est déployé qui sécurise juridiquement. Pas une durée trop longue et pas de transfert de responsabilité.

CAP petite enfance : normalement du ressort de la mairie, mais préférerait que ce soit sécurisé de façon tripartite : Assoc/Educ nat/mairie.

- **Questions concernant le mode de calcul des frais de déplacements des collègues sur postes fractionnés et RASED.**

Le SNUipp 04 : rappelle les accords avec rectorat. Pas de prise en compte du caractère limitrophe car pas de transports en communs.

Le secrétaire général rappelle que de nouveaux textes sont sortis en septembre. Cela sera donc examiné au cas par cas. Concernant les déplacements RASED : Il y avait de la souplesse, ordres de mission permanents adossés aux limites budgétaires, distance moyenne entre écoles par circo, enveloppes déterminées, réparties entre IEN et les pôles d'intervention des RASED. 5 membres du rased ont demandé qu'on finance 4000 € de dépassement de frais. Citent une jurisprudence. Une suite favorable va être donnée au recours gracieux.

Il n'y aura donc plus d'ordre de mission permanent, uniquement des ponctuels, qui vont entraîner une lourdeur et une perte d'autonomie des RASED par rapport à leur déplacements. On s'oriente donc vers un dispositif plus contraignant et un pilotage accru des IEN.

- **Questions concernant le calcul des ISSR**

SNUipp04 : la grille employée pour calculer les déplacements minore les distances. Fonctionnement par tranches de 10 km, donc à 1km près cela entraîne des baisses conséquentes dans les remboursements des frais.

Secrétaire général : Calcul par logiciel ARIA. On va voir.

SNUipp04 : Nécessité de bien préciser dans les circos les modes de rattrapage des excédents de temps pour les TR.

UNSA : Il faut aussi anticiper les temps de rattrapage.

Secrétaire général : A rencontré les secrétaires de circo. Cela devrait mieux fonctionner maintenant.

A la demande de l'UNSA :

- **postes fractionnés, temps-partiel :** pb de quotités : 75 / 77 %...
- **Répartition des 25 Cui supplémentaires :**

16 sur accompagnements enfants handicapés. 84 budgétisés l'an dernier. Pour les directions, écoles à 4 cl, en éduc prio ou politique de la ville, passe de 78 à 83 écoles éligibles. Si le directeur refuse d'être tuteur, pas de CUI. Fait partie du contrat.